



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
19 août 2003
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2003

8-12 septembre, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation

**Rapport sur l'évaluation des rapports relatifs
aux objectifs du Millénaire en matière de développement**

Résumé analytique

Résumé

Le présent résumé analytique du rapport sur l'évaluation des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire en matière de développement résume les principales conclusions du rapport, dans la perspective de la présentation et de l'examen du rapport complet qui doit avoir lieu lors de la première session ordinaire de 2004. La réponse apportée par la direction sera également disponible lors de cette session.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent résumé analytique.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte	2
II. Principales conclusions	3
III. Difficultés de l'établissement de rapports	7
IV. Recommandations	10



I. Contexte

1. Le présent rapport présente une synthèse des conclusions de l'évaluation rapide des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire en matière du développement qui a été menée par le Bureau de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement entre février et mai 2003. Cette évaluation avait été entreprise à la demande des services centraux et des bureaux régionaux du PNUD afin d'examiner les processus de notification existants et d'évaluer la qualité et la pertinence de ces rapports ainsi que la valeur ajoutée qu'ils apportaient, en vue d'aider le PNUD et les équipes de pays des Nations Unies à améliorer le processus de notification des progrès réalisés. Il traite des aspects suivants des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire :

- a) Valeur ajoutée;
- b) Contenu et qualité;
- c) Prise en charge;
- d) Capacités;
- e) Activités de plaidoyer et de diffusion des informations;
- f) Harmonisation et coordination avec les autres processus de notification au niveau des pays.

2. Les conclusions et recommandations de cette évaluation ont pour objet de fournir aux responsables du PNUD, aux bureaux de pays et aux équipes de pays des Nations Unies des informations sur les moyens d'améliorer le « produit » et de renforcer le processus de notification.

3. Les objectifs de développement du Millénaire sont au coeur de la mission et des priorités du PNUD et, en vérité, de l'ensemble du système des Nations Unies. Les rapports relatifs à ces objectifs apparaissent comme l'un des instruments les plus importants, d'une part pour la surveillance et le suivi des progrès réalisés au niveau national, d'autre part pour la mise en place de stratégies de sensibilisation du public efficaces en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire. Pour bien montrer l'importance de cette évaluation, le Secrétaire général a désigné l'Administrateur du PNUD, en sa capacité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, comme animateur et arbitre de cet exercice. Cette initiative a démarré en 2001, année où le Cambodge, le Tchad, la Tanzanie et le Viet Nam ont communiqué leurs premiers rapports sur les objectifs de développement du Millénaire. En avril 2003, 23 pays avaient publié des rapports, dont 7 en 2001, 16 en 2002 et 3 au mois d'avril 2003. Le Cameroun et le Viet Nam ont déjà produit deux rapports, en 2001 et en 2002, respectivement. Cinquante autres pays établissent actuellement des rapports qui doivent être remis à la fin de l'année 2003.

4. Pour s'acquitter de sa tâche, l'équipe d'évaluation a adopté plusieurs méthodes, allant de l'examen sur dossier des principaux documents, assorti d'entretiens avec les parties intéressées, à des missions sur le terrain pour observer le processus d'établissement des rapports. L'équipe d'évaluation a examiné les documents relatifs aux objectifs de développement du Millénaire, et a tenu des réunions avec les principaux responsables du PNUD et du Groupe des Nations Unies pour le développement à New York ainsi qu'avec un grand nombre de parties

prenantes dans les pays. Le chef d'équipe et un autre membre de l'équipe ont participé, respectivement, à un atelier régional sur les objectifs de développement du Millénaire, organisé par le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique à Dhaka du 22 au 24 février 2003, et à un atelier similaire qui a eu lieu en même temps au Sénégal.

5. Au total, l'équipe d'évaluation a examiné de façon approfondie 24 des rapports qui avaient été publiés au mois d'avril 2003, et a envoyé à 24 bureaux de pays des questionnaires demandant des précisions sur le processus. Après avoir consulté les bureaux régionaux du PNUD, le Bureau d'évaluation a retenu huit pays : le Lesotho et le Sénégal (Afrique), le Cambodge et la Mongolie (Asie et Pacifique), l'Albanie et la Pologne (Europe orientale et Communauté des États indépendants), la Bolivie (Amérique latine et Caraïbes), et le Yémen (région arabe) qui devaient faire l'objet d'une étude approfondie (pour des raisons de sécurité, l'équipe n'a pu se rendre au Yémen et le rapport sur le Yémen a été établi par le consultant national). Dans chaque pays, des consultants nationaux ont été chargés d'établir des études approfondies sur les rapports relatifs aux objectifs de développement du Millénaire, sur la base desquelles l'équipe d'évaluation a eu des discussions détaillées avec les différentes parties prenantes, y compris les membres des équipes de pays des Nations Unies, les représentants des pouvoirs publics et de la société civile, les membres du Parlement, des médias et d'autres personnalités.

6. Une mise en garde s'impose ici. Cette évaluation prospective ne vise pas à mettre en lumière les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des objectifs de développement du Millénaire, ce qui serait prématuré. Il s'agit ici d'évaluer le processus d'établissement des rapports relatifs à ces objectifs – en analysant les éléments importants du processus et du produit. Cette évaluation met en lumière les principaux problèmes et questions que pose l'amélioration de l'établissement des rapports au niveau des pays et examine certaines de ses implications pour le PNUD et pour le système des Nations Unies.

II. Principales conclusions

7. Les conclusions de l'évaluation qui sont exposées ci-après peuvent avoir des conséquences importantes pour le PNUD et pour le système des Nations Unies. D'une façon générale, la maîtrise qu'ont les pays des processus d'établissement des rapports, le degré auquel ils en sont les auteurs et la valeur ajoutée apportée par les rapports en tant qu'instruments de plaidoyer varient considérablement. Par ailleurs, contrairement aux attentes, ces rapports n'ont pas encore fait l'objet de débats parlementaires ou de plus larges débats, à l'échelle nationale, sur les objectifs de développement du Millénaire et sur leurs cibles. Il est nécessaire d'établir une convergence et des liens plus étroits entre les processus de suivi et de notification relatifs à ces objectifs, ceux des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et d'autres cadres généraux du développement national et instruments de notification, tels que les rapports nationaux sur le développement humain, le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les conclusions de l'évaluation suggèrent en particulier qu'il est nécessaire que les bureaux de pays du PNUD fassent porter leurs efforts sur la coordination et l'harmonisation de l'ensemble des actions menées à l'échelle du système des Nations Unies en vue de promouvoir les objectifs du Millénaire et la réduction de la pauvreté et de les intégrer dans les cadres nationaux de développement.

Valeur ajoutée des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire en matière de développement

8. La valeur ajoutée réelle qu'apportent les rapports n'apparaît pas clairement. La pensée stratégique y est noyée dans des discussions technocratiques sur la longueur, le format et le contenu des rapports, l'établissement de comités de coordination, de groupes de travail ou autres groupes. Or l'analyse stratégique devrait porter sur les points suivants : a) les résultats que l'on attend des rapports; b) la façon d'utiliser les rapports plus efficacement afin de transformer les conditions d'existence de la population; et c) la façon dont les organisations du système des Nations Unies, en général, et le PNUD, en particulier, peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement.

Contenu et qualité

9. Il est certes encourageant de voir que les pays adaptent les objectifs du Millénaire à leur contexte particulier, mais il importe de mettre en place un processus de négociations et de débats publics beaucoup plus ouvert et transparent, qui débouche sur un ensemble d'objectifs, de cibles et d'indicateurs bien conçus, dont le suivi pourrait être assuré au niveau national. En outre, si les objectifs, les cibles et les indicateurs sont bien précisés dans les rapports, ceux-ci présentent de graves lacunes en matière de données. Pour nombre des cibles et indicateurs proposés, les données habituelles ne sont pas présentées. L'absence de données statistiques désagrégées est en particulier frappante pour la plupart des indicateurs. Or, il est capital de disposer de données permettant de surveiller l'évolution du sort des segments les plus pauvres et les plus défavorisés de la société. Malheureusement, les données différentielles sur les hommes et les femmes et les données sur la qualité de vie des communautés, groupes ethniques et raciaux minoritaires, sur les handicapés ou même sur le quintile le plus pauvre de la population sont, dans la plupart des pays, rarement disponibles. Faute de données adéquates, de nombreux pays n'ont pas pu traiter efficacement des questions relatives à l'environnement durable et à l'autonomisation des femmes. Rares sont les pays qui font rapport sur l'objectif 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

Prise en charge

10. L'évaluation montre qu'il existe de grandes différences entre les pays quant au degré de prise en charge du processus d'établissement et de rédaction des rapports, bien que les équipes de pays aient, avec un certain succès, essayé de convaincre les pouvoirs publics de jouer un rôle majeur dans les étapes préparatoires du processus. S'il est important d'encourager la diversité afin que les pays assument la maîtrise de l'établissement des rapports et que ceux-ci reflètent les réalités du pays, il est nécessaire sur ce point d'avoir une pensée plus stratégique de façon à mobiliser au maximum l'appui et l'intervention du public dans la réalisation des objectifs du Millénaire. L'évaluation donne à penser que dans de nombreux cas, il a été trop facilement supposé, à tort, que rédaction signifiait prise en charge.

Capacités

11. Dans un pays donné, l'absence de capacités empêche souvent les services nationaux de participer effectivement au stade préparatoire de l'établissement des

rapports relatifs aux objectifs du Millénaire. L'évaluation s'est intéressée à deux aspects des capacités : le premier concerne la capacité statistique de collecte, d'analyse, de suivi et de notification des données relatives aux objectifs du Millénaire. La seconde, étroitement liée à la première, concerne la capacité des organisations (pouvoirs publics, organisations du système des Nations Unies et de la société civile) qui, au sein du pays, appuient le processus d'établissement des rapports, et, de façon plus générale, les actions menées pour la réalisation des objectifs du Millénaire.

12. *La capacité statistique* varie au sein d'un même pays selon les objectifs. Dans la plupart des pays et des régions, en particulier en Afrique, la faiblesse des capacités statistiques sera probablement le principal obstacle à la notification adéquate de données relatives aux objectifs du développement. Deux des principales carences rapportées par les pays concernent : a) la capacité d'intégrer l'analyse statistique dans l'élaboration des politiques; et b) la capacité de suivi et d'évaluation. Les capacités extrêmement limitées des pays sont particulièrement frappantes en ce qui concerne trois objectifs spécifiques : l'objectif 5 (Améliorer la santé maternelle); l'objectif 6 (Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) et l'objectif 7 (Assurer un environnement durable). Le renforcement des capacités statistiques au niveau des pays doit s'attaquer en priorité à plusieurs domaines : i) le renforcement de la base de données, qui doit être élargie et gagner en pertinence, eu égard aux objectifs du Millénaire; ii) le renforcement des capacités de suivi, d'évaluation et d'intégration des données dans la prise de décisions; iii) l'adoption de mesures à court terme susceptibles d'aider à évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire; et iv) le renforcement des liens entre le suivi relatifs aux objectifs du Millénaire et le suivi des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans les pays qui établissent ces documents.

13. *La capacité d'organisation* des principales parties prenantes participant à l'établissement des rapports est également importante. Cette capacité varie d'un pays à l'autre :

a) *La capacité des pouvoirs publics* se heurte souvent à quatre types de carences : le manque de personnel, des compétences professionnelles insuffisantes, les fréquents mouvements de personnel et l'absence de personnel compétent, capable de produire des rapports faciles à lire sur les tendances du développement de la société;

b) *La capacité des organisations de la société civile* contribue de façon importante à assurer que les pays prennent en charge le processus d'établissement des rapports et y participe effectivement. Dans certains pays, les organisations non gouvernementales sont peu nombreuses. Elles manquent souvent des compétences nécessaires pour participer à une concertation sur les politiques. Dans d'autres cas, les gouvernements n'encouragent pas la participation des ONG qu'ils ont tendance à considérer comme des adversaires. Quand c'est le cas, le PNUD et les organisations du système des Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer en encourageant les ONG et en suscitant la participation active des organisations de la société civile;

c) *La capacité du système des Nations Unies*, en général, et *celle du PNUD*, en particulier, contribuent aussi de façon importante à l'efficacité du processus de notification relatif aux objectifs du Millénaire. L'évaluation montre à nouveau que cette capacité varie d'un pays à l'autre. À quelques exceptions près, les capacités du

PNUD en matière de conseil, de suivi, de notification, d'activités de plaidoyer, de communication et de coordination sont limitées. Là encore, les dirigeants de la plupart des organisations du système des Nations Unies indiquent qu'ils manquent de personnel. De ce fait, il semble que les organisations du système des Nations Unies qui font partie de l'équipe d'établissement des rapports ne disposent pas de suffisamment de temps pour participer pleinement à ces activités.

14. Les auteurs de la présente évaluation sont d'avis qu'une évaluation stratégique et systématique du PNUD pourrait grandement améliorer l'efficacité des efforts de renforcement des capacités au niveau du pays. Il est également important d'agir dans les quatre domaines suivants : a) amélioration de la coordination à différents niveaux – national et international, et en particulier entre les différents organismes des Nations Unies à l'échelle du pays; b) développement de la capacité d'analyse et de formulation des politiques; c) renforcement de la capacité de mobilisation des ressources; d) renforcement de la capacité d'évaluation de l'efficacité en matière de développement.

Activités de plaidoyer et diffusion des informations

15. Les activités de plaidoyer et de diffusion des informations sont des éléments essentiels à la réalisation des objectifs du Millénaire. Les bureaux de pays du PNUD ont à cet effet mis en place de nombreuses actions, mais qui souvent ne reposent pas sur une stratégie de plaidoyer à long terme bien conçue. L'évaluation montre qu'il existe au niveau du pays des actions divergentes, et que les opinions diffèrent quant aux responsabilités. En un sens, il semble que dans ce processus de plaidoyer en faveur des objectifs du Millénaire, le système des Nations Unies suscite des attentes excessives, sans nécessairement avoir la capacité d'y répondre. Mais si des activités de plaidoyer efficaces sont nécessaires, elles ne peuvent, à elles seules, ni produire de bonnes politiques, ni garantir de bons résultats.

Établissement de rapports sur le développement humain au niveau des pays

16. Il est nécessaire d'établir des liens plus stratégiques entre les différents processus d'établissement de rapports sur le développement humain au niveau des pays. Il est de toute évidence nécessaire de renforcer les liens entre les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et les rapports nationaux sur le développement humain. Étant donné leur rôle complémentaire, ces deux documents doivent être considérés comme synergiques et non contradictoires si on veut qu'ils ajoutent de la valeur au processus de dialogue et de détermination d'objectifs de développement au niveau national. Les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement relèvent de la sensibilisation alors que les rapports nationaux sur le développement humain visent les orientations générales. Les rapports nationaux sur le développement humain doivent devenir la principale source de données à partir desquelles seront établis les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire. Dans le même temps, il est nécessaire de renforcer les rapports nationaux sur le développement humain afin d'améliorer leur utilité en matière d'analyse et d'avis concrets pour les pays. Par ailleurs, il est nécessaire de rationaliser et de simplifier d'autres exigences du système des Nations Unies en matière d'établissement de rapports, comme le bilan commun de pays et le Plan-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en tenant compte des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Problèmes organisationnels

17. L'évaluation inclut les conclusions suivantes concernant le PNUD, le rôle du coordonnateur résident et les liens entre les gouvernements, les institutions financières internationales et le système des Nations Unies, en particulier dans les pays ayant établi leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

a) *Rôle du PNUD.* L'établissement de rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement a différentes incidences sur le rôle du PNUD au niveau des pays pour ce qui est de répondre aux attentes, de réexaminer la nature de l'appui apporté aux programmes, de redéfinir les partenariats (avec les autres organisations du système des Nations Unies, les organismes bilatéraux et les institutions financières internationales, ainsi qu'avec les pouvoirs publics et les organisations de la société civile), de renforcer les compétences internes, et d'examiner les éléments nécessaires à une participation plus active de la société civile. Des débats devraient être organisés pour préciser les rôles et les responsabilités des différents intervenants.

b) *Rôle du coordonnateur résident.* Il est nécessaire de préciser le rôle du système du coordonnateur résident pour ce qui est d'établir des rapports et de faire campagne en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement. Les attentes sont grandes mais on ne comprend pas bien comment le système de coordonnateur sera renforcé (aussi bien en termes de ressources humaines que financières) à l'appui des efforts relatifs aux rapports et aux campagnes concernant les objectifs du Millénaire.

c) *Liens entre les gouvernements, les institutions financières internationales et le système des Nations Unies dans les pays ayant établi leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.* Dans les pays ayant établi leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le resserrement des liens entre le gouvernement, les institutions financières internationales et le système des Nations Unies permettra d'améliorer le suivi des progrès accomplis par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement. L'évaluation montre qu'il est nécessaire d'accroître la clarté, la convergence et la coordination des processus de suivi et d'établissement de rapports en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les bureaux de pays du PNUD devront s'intéresser tout particulièrement à la façon de coordonner et d'harmoniser les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies à l'appui de ces deux types de rapport.

III. Difficultés de l'établissement de rapports

18. L'évaluation a mis en évidence *sept difficultés* qui doivent être surmontées alors que le PNUD et le système des Nations Unies s'efforcent de renforcer rapidement l'établissement de rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Communications

19. Il y a beaucoup à faire au niveau des pays pour faire connaître les objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que les rapports aient un rôle utile à jouer pour informer et sensibiliser le public aux objectifs du Millénaire, on peut craindre

une certaine lassitude des lecteurs. Il est donc essentiel d'avoir conscience de l'objectif distinct des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et de faire en sorte qu'ils soient simples, brefs et attrayants sur le plan visuel. Il est particulièrement important d'éviter tout jargon. Les conclusions de l'évaluation indiquent que la présentation de données ou d'objectifs n'est pas forcément suffisante; les lecteurs doivent pouvoir identifier les objectifs avec leur propre vie. Une description doit accompagner les données afin d'humaniser les rapports. Les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire doivent donner l'image réelle de la pauvreté et rendre compte en particulier des changements affectant les vies des groupes les plus pauvres, les laissés-pour-compte de la société. Il est tout aussi important que la communication relative aux objectifs du Millénaire rassure les ONG et d'autres parties prenantes et les convainque que l'attention accordée aux objectifs du Millénaire pour le développement ne vise pas à détourner l'attention de problèmes comme la violence, la discrimination, les violations des droits de l'homme et autres. L'évaluation tend à prouver qu'il peut s'avérer utile de présenter des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire prêtant à controverse afin que le dialogue qui s'ensuit provoque des débats au parlement, dans les médias et parmi les citoyens.

Participation

20. Le PNUD et le système des Nations Unies doivent être conscients qu'il est dangereux d'assimiler l'autorité du gouvernement avec le contrôle national. Il est nécessaire de mettre en place des processus permettant la participation équitable des ONG et des consultations effectives avec les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes nationales, et d'élargir le cercle afin d'inclure le secteur privé, les parlementaires et d'autres défenseurs des objectifs. Il sera nécessaire d'adopter un processus ouvert de consultations avec les partenaires pour examiner, réformer et recentrer les objectifs, les cibles et les indicateurs. Bien que la participation des ONG et des organisations de la société civile soit précieuse, elle ne doit toutefois pas s'achever avec l'établissement des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire en matière de développement. L'essence réelle de la participation consistera à mobiliser l'appui des ONG et des organisations de la société civile dans les mesures de suivi nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire à l'échelle des pays.

Établissement de rapports

21. L'établissement de rapports relatifs aux objectifs du Millénaire doit se rattacher aux processus politiques du pays de façon à ce que les objectifs soient au centre du programme gouvernemental de développement. Les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire ne doivent pas être considérés comme des rapports statistiques, mais comme des rapports accessibles, de relations publiques et de politiques qui mobiliseront l'appui de la société. Quels que soient les auteurs d'un rapport relatif aux objectifs du Millénaire, ce dernier doit être honnête, direct et rendre compte avec exactitude de la situation du développement humain dans le pays. Pour avoir davantage de valeur, ce rapport devrait donner lieu à des discussions sur l'utilité des politiques et encourager un débat public concernant les objectifs. L'évaluation indique que des mécanismes sont nécessaires pour garantir l'établissement régulier et périodique de rapports relatifs aux objectifs du Millénaire au niveau des pays. Il convient de présenter des données désagrégées concernant les

tendances et les différents indicateurs d'une façon facile à comprendre. Il est également nécessaire de décider comment les pays développés peuvent établir des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire.

Statistiques

22. Des efforts concertés sont nécessaires pour régler le problème des lacunes dans les données, mis en évidence par la présente évaluation. D'autres problèmes comme la normalisation des définitions et des méthodes, les échéances, la qualité, etc., doivent également être réglés. Il convient d'accorder une attention spéciale à la ventilation des données selon des critères comme le sexe, l'emplacement géographique et l'ethnie afin qu'il soit possible d'évaluer les différences et de mieux suivre les progrès des groupes les plus pauvres. Il convient d'améliorer l'accès du public aux données relatives au développement humain et aux objectifs de développement du Millénaire. Des produits complémentaires (comme de brefs rapports) sur les différentes dimensions des objectifs du Millénaire devront être envisagés.

Campagne de sensibilisation

23. Il est nécessaire de lancer de toute urgence une campagne conçue par des spécialistes avec un but à long terme. Une telle campagne doit être adaptée à chaque pays, en tenant compte a) des sensibilités à l'intérieur d'un pays, b) du niveau généralement faible de confiance de la population envers leur gouvernement et leurs responsables politiques, et c) du risque de ne pas répondre aux attentes qu'une campagne peut créer. L'un des aspects importants est de déterminer qui sera responsable de la conception, de la direction et du financement de la campagne. Une évaluation professionnelle aidera à déterminer s'il est nécessaire ou non de désigner un organisme chef de file pour chaque objectif. Il convient d'avoir recours plus systématiquement au potentiel offert par les parlementaires et les médias à l'appui de la campagne. Il pourrait être plus simple d'avoir l'adhésion aux objectifs de développement du Millénaire dans les pays qui ont établi leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, où le processus de promotion du contrôle national a commencé, et dans les pays qui sont fortement tributaires de l'aide publique au développement (APD). Toutefois, différentes stratégies seront nécessaires pour garantir l'adhésion des pays développés et de ceux qui sont moins tributaires de l'APD que des pays qui ont établi leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté ou les pays très endettés par exemple.

Évaluation

24. Le suivi des progrès accomplis grâce à l'utilisation de données n'est pas de l'évaluation. Il est important d'aller au-delà des simples chiffres pour évaluer les progrès accomplis. Les gouvernements et les citoyens voudront bientôt savoir pourquoi les politiques ne fonctionnent pas et quelles sont les modifications nécessaires. Bien que les rapports relatifs aux objectifs de développement du Millénaire ne conviennent pas pour examiner les différentes politiques possibles, la réussite de la notification dépendra de l'efficacité de l'analyse des politiques et des évaluations des programmes. Les rapports nationaux sur le développement humain auront un rôle encore plus important à jouer si les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire parviennent à stimuler des débats publics et la demande de mesures.

Coopération au niveau mondial

25. Il est indispensable de suivre de près le consensus mondial sur les partenariats pour le développement en ce qui concerne les objectifs du Millénaire. Des objectifs, des cibles et des indicateurs bien définis pour l'APD sont un point de départ utile. Dans le même temps, il convient d'intensifier la campagne dans les pays développés pour mobiliser l'appui en faveur des objectifs de développement du Millénaire et obtenir des résultats en matière d'assistance, d'échanges et d'accès aux marchés et aux technologies.

IV. Recommandations

26. L'évaluation a permis d'identifier plusieurs recommandations précises, énumérées ci-après, alors que le PNUD et le système des Nations Unies s'efforcent de surmonter les sept types de difficultés indiqués. Ces recommandations s'adressent a) au système des Nations Unies, b) au PNUD, et c) aux partenaires mondiaux du développement.

Système des Nations Unies

27. *Le produit.* Il est nécessaire de s'intéresser à la valeur ajoutée réelle des rapports relatifs aux objectifs de développement du Millénaire et de les positionner stratégiquement afin de donner lieu au maximum de débats, de discussions et d'actions à ce sujet. Les rapports doivent être des documents de relations publiques et compter un grand nombre de lecteurs. Ils doivent également être complétés par différentes publications thématiques simples, portant sur différents aspects des objectifs.

28. *Le processus.* Il est important de déterminer une stratégie de partenariat avec les organisations de la société civile au niveau mondial et au niveau des pays. Des liens plus étroits avec les institutions financières internationales doivent être établis. Le système des Nations Unies devrait s'efforcer de créer une base de données commune qui rassemble les travaux de différents organismes des Nations Unies (comme Child Info, Def Info et VMap). Le lancement de campagnes propres aux différents pays reliant les initiatives mondiales relatives aux objectifs renforcera nettement le processus général d'établissement de rapports. Une stratégie mondiale de ce genre doit tenir compte de trois éléments : i) les pays développés; ii) les pays en développement; et iii) les publics cibles dans chaque pays. Dans le cadre de la stratégie de diffusion, il pourra s'avérer utile de mettre au point différents types de produits. Il est également essentiel de simplifier les exigences en matière de présentation de rapports, en particulier ceux prescrits par le système des Nations Unies, comme le bilan commun de pays, le rapport national sur le développement humain et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

29. *Le rôle du coordonnateur résident.* Le Bureau du coordonnateur résident des Nations Unies doit être étoffé pour pouvoir mettre au point un plan stratégique à long terme sur l'établissement de rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement qui tienne compte de considérations majeures au niveau des pays : comment les politiques sont-elles élaborées; qui sont les principaux intervenants; qui sont les principaux alliés; quelle est la meilleure utilisation possible des données; quelles sont les priorités qui doivent être modifiées; quels sont les leviers du changement; comment est-il possible de mesurer les progrès à court terme; quel

est le rythme convenant à l'élaboration de rapports dans la présentation de rapports relatifs aux objectifs de développement du Millénaire; quelle doit être la fréquence de ces rapports; quelle est la nature des documents complémentaires qui seront nécessaires; etc. Un plan efficace de plaidoyer et de diffusion devra faire partie intégrante de la stratégie.

PNUD

30. Le PNUD devra exécuter de nouvelles initiatives pour mettre au point des programmes de renforcement des capacités des organisations de la société civile. Dans le même temps, les fonctions d'analyse des politiques devraient être renforcées en vue d'une participation plus efficace à des débats sur les programmes et les interventions concernant les objectifs au niveau des pays. Il est important de renforcer la teneur du rapport national sur le développement humain, afin qu'il corresponde davantage aux politiques suivies. Il convient de veiller à ce que les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire ne deviennent pas des documents ou des publications qui ressemblent au rapport national sur le développement humain. Dans le même temps, pour améliorer la teneur, la qualité et l'utilité des rapports relatifs aux objectifs de développement du Millénaire, le PNUD doit tenir un réel dialogue avec les institutions financières internationales dans trois domaines : les données, les politiques et le financement des objectifs. L'organisation devra appuyer les efforts qui visent à évaluer l'efficacité du développement (en termes de programmes, d'organisations, de plaidoyer et de diffusion) pour atteindre les objectifs.

Partenariats mondiaux

31. Le PNUD et tout le système des Nations Unies devraient mobiliser les partenaires mondiaux afin de lancer une initiative statistique mondiale qui rassemblera les organisations statistiques internationales et nationales en vue d'une évaluation globale de données nécessaires pour le suivi effectif des objectifs de développement du Millénaire. Le système des Nations Unies et ses partenaires au niveau mondial devraient envisager des enquêtes mondiales sur les objectifs (similaires à l'enquête en grappe à indicateur multiple) respectant un ensemble normalisé de directives mondiales afin de comparer les résultats dans les pays et les régions du monde, et suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs et faire rapport à cet égard. Les partenaires mondiaux du développement devront envisager des mécanismes de collaboration qui garantiront la présentation régulière de rapports relatifs aux objectifs. Il est d'importance vitale de suivre les progrès relatifs à l'objectif 8, qui est oublié par la plupart des pays. La principale conclusion de la présente évaluation est que la plupart des pays en développement considèrent que c'est le plus grand défi en ce qui concerne les objectifs de développement du Millénaire.